

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2021-022 / 5-7-9-7

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 mars 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents: Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M. CHASSON, N. FAYOLLE, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés: J-P. ALIBEU, H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, N. VUILLERMOZ-BIRON.

La secrétaire de séance désignée est Nadine FAYOLLE.

OBJET:

INTERCOMMUNALITÉ: Présentation du rapport annuel 2019 du service eau et assainissement élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Rapporteur: Anthony MOREAU

EXPOSE: Par courrier en date du 28 janvier 2021, la communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous a transmis le rapport annuel d'activités du service public de l'eau et de l'assainissement, précisant qu'il doit être examiné par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, la réglementation stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce rapport est mis à disposition du public sur place et dans les quinze jours suivant cette présentation au Conseil Municipal.

Le public en est avisé par voie d'affichage apposé en mairie et aux lieux habituels pendant au moins un mois.

Il a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 02 décembre 2020.

Il a été approuvé par le Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2020.

Les principales conclusions de ce rapport sont jointes en annexe à la présente délibération ainsi que le rapport.

.../...

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20210310-2021-022-DE Date de télétransmission : 19/03/2021 Date de réception préfecture : 19/03/2021

PROPOSITION:

Vu la Commission Travaux, Environnement, Urbanisme et Qualité de Vie du 25 février 2021,

Le rapporteur propose au conseil municipal:

- De prendre acte du rapport annuel d'activités 2019 du service public de l'eau et de l'assainissement élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

DECISION: Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

QUE FR. Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20210310-2021-022-DE Date de télétransmission : 19/03/2021 Date de réception préfecture : 19/03/2021

ANNEXE

Principales conclusions du rapport annuel d'activités 2019 du service public de l'eau et de l'assainissement

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de projets structurants en eau et assainissement :

- Renouvellement réseau Plaine de Tullins (2845 ml)
- La finalisation des travaux de maillage entre les réseaux de la CAPV et de la CCBE
- La réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'adduction de Sambuis et Pécatière (3200 ml), avec mise en place d'une nouvelle microturbine produisant de l'électricité
- L'attribution des marchés de travaux relatifs à la rénovation et l'agrandissement de la station d'épuration du Tour du lac de Charavines.

La consommation moyenne d'eau par abonné est en légère baisse : 108 m3 / abonné. Pour mémoire, ce ratio avait baissé de 9 % entre 2010 et 2015.

En 2019, le volume d'eau prélevé au niveau du milieu naturel s'est établi à 6 938 410 m3.

L'eau distribuée reste de très bonne qualité avec un taux de conformité de 99,7 % sur les paramètres physico-chimiques et 98,5 % pour les paramètres bactériologiques.

Les volumes assujettis à l'assainissement collectif s'élèvent à 3 677 190 m3 en 2019, en hausse par rapport à l'année précédente.

Nos principales installations de traitement sont jugées conformes par les services de l'État, excepté la STEP de Tullins (reprise en régie en 2019).

Au niveau des indicateurs financiers des budgets, nous pouvons noter la poursuite des bons résultats financiers. Ils permettent de confirmer la capacité des 2 budgets à pouvoir absorber les importants investissements qu'ils devront porter dans les années à venir, tout en maîtrisant l'évolution des tarifs sur le long terme.